



Rencontre DOUANE 2018 « Enjeux et Défis »

Les réflexions de CGC-Douanes

Invité à la « rencontre » sur le projet stratégique de la douane à l'horizon 2018 qui s'est tenue à Bercy le 28 juin 2013, CGC-Douanes était apparemment le seul syndicat représenté à cette manifestation, les autres OS étant volontairement restées en dehors de la salle.

Celle-ci était organisée autour de 3 tables rondes relatives à la mondialisation (grandes évolutions du commerce international et de la réglementation européenne), la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire (fiscalité, soutien des entreprises à l'international et des plate-formes logistiques) et la protection du citoyen du consommateur et de l'entreprise (menaces transversales, contrôle et sûreté des flux, protection du consommateur et des entreprises, renseignement).

Deux ministres se sont exprimés, Madame Nicole Bricq en ouverture, suivie d'une intervention de Madame la directrice générale, et Monsieur Bernard Cazeneuve en clôture.

Un traitement des enjeux de la douane déséquilibré

L'intérêt d'une telle rencontre réside dans la participation de représentants qui n'appartiennent pas à l'administration des douanes mais au monde de l'entreprise, des consommateurs, de la communauté du renseignement, des représentants de l'Union européenne et de l'Université.

Certains points de vue étaient, de fait, particulièrement intéressants comme celui de Jean Luc Albert, professeur de droit et « grand témoin », qui a souligné que les administrations se livraient à une concurrence accrue qui avaient pour corolaire une politique du « moins disant répressif » et qui a souligné que la douane était d'abord une administration fiscale (ce qu'on perd souvent de vue au regard de l'importance parfois disproportionnée donnée au thème de la douane partenaire des entreprises). Le directeur général TAXUD fiscalité et Union douanière, Heinz Zourek, a d'ailleurs souligné que le rôle de la douane n'était pas d'aider les entreprises mais de les gêner le moins possible, ce qui paraît effectivement plus conforme avec nos missions prioritaires et régaliennes de sécurisation des flux et de levée de l'impôt.

Malgré ces mises en garde, c'est le thème de la douane partenaire des entreprises qui a donné lieu aux débats les plus longs, ce qui est compréhensible dans une manifestation où les représentants des entreprises présents aux tables rondes ou dans l'assistance ont des attentes très fortes en matière de simplification et de facilitation.

Reconnaissons que ce thème était bien traité, peut être un peu trop longuement, car il occupait une grande partie de la table ronde n°1 et 2.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !

Les représentants des groupes Bolloré ou Yves Rocher n'ont pas tari d'éloges sur les améliorations offertes par la douane depuis plusieurs années en matière d'accompagnement et de simplification. Ces témoignages étaient sincères et particulièrement louangeurs à tel point qu'on pouvait se demander si l'essentiel n'avait pas été fait et qu'il n'était dès lors plus nécessaire de poursuivre le projet stratégique sur ce point.

Il est d'ailleurs particulièrement difficile d'admettre que ces beaux succès de la douane (création de la MGE, gain de 6 places au rang mondial dans le domaine de la logistique douane, diminution constante du temps moyen de passage en douane, sondage selon lequel 93 % des entreprises sont satisfaites de la douane) doivent avoir pour conséquence des restructurations et des baisses d'effectifs. Comme si la douane, toujours prête à se réformer et à jouer les bons élèves, n'était jamais récompensée de ses efforts.

Les intervenants ont milité pour une plus grande concentration des services capable de leur apporter des réponses globales sous la forme d'interlocuteurs uniques. Si cette idée peut paraître intellectuellement séduisante dans un contexte de services locaux fragilisés par une politique de réduction des effectifs au fil de l'eau, toute la difficulté sera de la combiner avec le maintien de services de proximité en mesure d'apporter des solutions aux opérateurs de taille modeste qui n'ont pas le professionnalisme des grands groupes et pas les mêmes besoins. Dans le domaine des accises, le représentant du groupe TOTAL, Jean-Marie Thonnon, a également indiqué qu'il verrait d'un bon œil une plus grande concentration des activités douanières dans le domaine énergétique. Il s'est par ailleurs interrogé sur la mise en place d'un éventuel statut d'OEA fiscal.

L'administration n'a pas montré un enthousiasme débordant sur cette proposition, le traitement homogène de l'ensemble des contribuables (« égalité devant l'impôt ») étant un principe constitutionnel. Il ne paraît effectivement pas évident d'afficher un taux de contrôle moindre de certains opérateurs qui auraient obtenu le label OEA. Pourtant la DGFIP, elle-même, commence à s'intéresser à ce mode de traitement proportionnel des contribuables en fonction du degré de risque qu'ils représentent.

En matière de dédouanement, cette différenciation des opérateurs ne semble pourtant pas poser problème alors que les opérateurs attendent autant de neutralité de la part de notre administration. Et cette baisse organisée (et désormais sévèrement contrôlée au moyen de compteurs) des taux de contrôles des entreprises qui ont obtenu ce fameux label n'est-elle pas un peu excessive en réduisant notre capacité à contrôler d'initiative ? N'oublions pas que le statut d'OEA s'obtient sur la base d'une vision globale de l'entreprise mais que chacun des flux de marchandises devrait pouvoir toujours donner lieu à une éventuelle contestation, les opérateurs - soumis parfois à un fort turn over dans leurs équipes - ne maîtrisant pas toujours, avec constance, la réglementation douanière.

Le représentant du groupe TOTAL a proposé d'aller beaucoup plus loin dans la dématérialisation des déclarations sur le modèle de ISOPE et de l'étendre à toutes les déclarations en entrepôts et en usines exercées. Il a toutefois souligné le paradoxe apparent lié à l'excès de formalités administratives à remplir pour accéder à la dématérialisation.

Un intervenant a souligné que ce qui inquiétait les entreprises n'étaient pas les barrières tarifaires (droits de douane) mais plutôt toutes les barrières non tarifaires comme les différences de réglementations et de normes imposées par les administrations.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !

Le thème de la LCF sacrifié ?

Le troisième thème relatif à la protection du citoyen, du consommateur et des entreprises était sans doute celui qui a le moins convaincu. D'abord du fait de l'hétérogénéité des représentants invités pour échanger sur ce thème (un représentant de « Que choisir ? » pour représenter les consommateurs, un représentant d'Europol, un Monsieur « sécurité » du groupe Renault et la présidente de la MILDT). De fait, on a assisté à une succession de monologues : sur la vision du consommateur qui cherche d'abord et avant tout à éviter le contrôle douanier sans avoir à l'esprit que celui-ci peut être bénéfique sur le plan de la sécurité, quelques éléments sur la fameuse jurisprudence de la cour de justice de l'Union européenne Nokia Philips en matière de contrefaçons, un zapping sur le problème des contrôles routiers avec le développement du télépéage pour terminer sur quelques réflexions sur le ciblage et l'enjeu majeur de la collecte de l'information. Tout ceci aurait pu être très intéressant mais il aurait fallu lui accorder davantage de temps et proposer une mise en perspective qui tranche avec cet inventaire « à la Prévert ». Par ailleurs, pas une fois n'a été prononcé le terme SNDJ et bien peu de cas a été fait de la DNRED... de là à croire que ces services ne font pas partie de la réflexion...

Cette rencontre s'est achevée par une intervention quelque peu solennelle de Monsieur Bernard Cazeneuve, ministre du budget, qui permis d'énoncer les principales orientations qui constituent la feuille de route de la douane pour les 5 prochaines années :

- ▶ « poursuivre l'effort de simplification et de dématérialisation des procédures fiscales et douanières ;
- ▶ adapter l'organisation pour soutenir la compétitivité des entreprises tournées vers l'international et l'attractivité du territoire ;
- ▶ développer les avantages que peut offrir le statut d'Opérateur Economique Agréé ;
- ▶ contribuer à développer l'attractivité de nos plate-formes portuaires et aéroportuaires ;
- ▶ se saisir des opportunités offertes par l'entrée en vigueur prochaine du nouveau code des douanes de l'Union européenne pour favoriser la relocalisation, en France, de chaînes de valeur ajoutée liée au dédouanement ;
- ▶ maintenir et renforcer son dispositif de lutte contre la fraude ».

Bien entendu, « il faudra traduire ces objectifs stratégiques dans l'organisation interne de la douane avec des évolutions qui devront intégrer la contrainte budgétaire... ».

Il peut paraître dommageable de ne parler qu'en dernier lieu de ce qui constitue le nerf de la guerre, le besoin de « faire des économies ». Si cette ambition est légitime en cette période de crise, il est incompréhensible qu'elle porte sur des services qui rapportent plus que ce qu'ils ne coûtent et qui contribuent à la réduction du déficit budgétaire par leur action de recouvrement de l'impôt et de lutte contre la fraude.

En définitive, cette manifestation, qui mettait la douane à l'honneur, était intéressante par la diversité des points de vue des invités mais renvoyait une image déséquilibrée de notre action (peu de place accordée à la LCF). Par ailleurs, on ne voit guère le lien entre, d'une part, des débats qui attestent tous de l'importance du rôle de régulation de notre administration et, d'autre part, les réductions d'effectifs et les restructurations.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT **CGC-Douanes**

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de **CGC-Douanes** à :

CGC-Douanes – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Fonctions :
Grade : Echelon :
Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :
Adresse :
Tél. : Fax :
E-mail :
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de **CGC-Douanes**, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !